

faisant il s'est livré partout dans le monde à des pratiques commerciales de la pire espèce avec des individus douteux et sans jamais leur demander quel était leur rôle au juste ainsi que leur manière de procéder. Ces agents étrangers fixaient eux-mêmes leurs honoraires. Ils se contentaient de dire: Donnez-nous tant de millions de dollars et nous vous vendrons un réacteur CANDU.

Nous ne vivons plus à l'époque de la guerre froide et même de la fin des années 40. Nous connaissons toujours un problème en matière de sécurité nationale comme tous les autres pays d'ailleurs, mais le fait est que nous avons certainement beaucoup évolué depuis le jour sombre des années 1940 et du début des années 1950. Le gouvernement du Canada devrait assurément donner l'exemple à tous les milieux d'affaires partout dans le monde afin de promouvoir de bonnes relations commerciales franches et directes. Nous n'avons pas besoin d'embaucher de mystérieux agents pour vendre un produit fabriqué au Canada par une société de la Couronne et nous en avons d'ailleurs eu la preuve évidente devant nous. Nous avons gaspillé des millions de dollars pour avoir préféré des méthodes commerciales non-orthodoxes et contraires aux normes.

J'espère que le premier titulaire de ce poste de contrôleur général, M. Rogers, aura le pouvoir sur une base quotidienne et hebdomadaire de tenir le gouvernement, les ministères et les ministres informés de ce qui se passe, de ce qui marche et de ce qui ne va pas car c'est précisément l'objet de ce bill. S'il ne devient rien d'autre qu'un simple sous-ministre chargé de transmettre des rapports non pas au Parlement ni au comité des comptes publics mais au secrétaire du Conseil du Trésor et par son intermédiaire au président du Conseil du Trésor qui siège en face de nous aujourd'hui, lequel les transmettra au cabinet, où cela nous conduira-t-il? Qu'y aurait-il de démocratique dans ce processus et où cela nous mènera-t-il?

Ce bureau va-t-il servir à aider le gouvernement à dissimuler les faits qui l'embarrassent? Ce qui m'ennuie à propos de ce projet de loi, c'est l'absence de règlements. Nous ne savons même pas pourquoi nous votons, ni quels seront les pouvoirs du contrôleur général. J'espère que tous les députés des deux côtés de la Chambre réfléchiront bien à cela et que les députés du parti libéral qui prendront ce soir la parole nous diront qu'ils s'inquiètent eux aussi du rôle du contrôleur général, notamment en ce qui concerne la question de responsabilité.

Pour moi, cette question s'impose sous deux aspects. D'une part, du point de vue financier, d'autre part, du point de vue technique. C'est cela qu'il s'agit ici. Il y a, en outre, un troisième aspect à la question: à qui le contrôleur général devra-t-il soumettre ses rapports? Est-ce que, en tant que députés et membres du comité des comptes publics, auquel j'appartenais et dont je ne fais plus partie à présent, nous aurons ces renseignements de deuxième, troisième, quatrième ou cinquième main, après que les rapports du contrôleur général auront circulé dans toute la bureaucratie, depuis le cabinet du ministre jusqu'au cabinet? Ou au contraire obtiendra-t-on ces rapports aussi rapidement que possible, afin que nous puissions lui poser des questions à la Chambre et questionner les divers ministres responsables, si nous découvrons que la gestion financière de leur ministère laisse à désirer?

Administration financière—Loi

Bien que je n'aie pas participé au débat, je sais qu'une bonne partie de l'après-midi s'est passée à discuter de la période des questions, quant à savoir si les ministres devaient ou non répondre aux questions. Bien sûr, le Règlement dit que le ministre n'est pas tenu de répondre à une question s'il ne le souhaite pas. Si, en vertu de ce bill, le contrôleur général est autorisé à publier les faits, les chiffres, les statistiques et à les communiquer aux députés à la Chambre des communes, cela leur permettrait, d'un côté de la Chambre comme de l'autre, de poser des questions et de mettre les ministres sur la sellette, afin qu'ils soient tenus de donner des réponses fondées, et non pas ces réponses évasives qu'ils nous servent depuis je ne sais combien de temps.

Je pense, monsieur l'Orateur, à ce vieil aphorisme qui dit qu'il est bon d'en avoir pour son argent. Je crois qu'il s'applique fort bien à ce bill. La question est venue sur le tapis à l'Assemblée de l'Ontario, ainsi que dans d'autres assemblées législatives du pays. Lorsque le gouvernement dépense de l'argent pour acheter quelque chose, comment nous, députés, qui sommes censés exercer une certaine surveillance sur les cordons de la bourse de l'État, comment pouvons-nous savoir si le gouvernement en a pour son argent? Quand le gouvernement commande bureaux, fauteuils, tapis, machines à écrire, peu importe, voire des crayons, comment pouvons-nous savoir que le dollar du contribuable a été bien dépensé? Y a-t-il d'autres députés ici qui peuvent vraiment aller voir un chef de service du ministère des Approvisionnements et Services pour lui faire subir une interrogation en règle? Bien sûr nous pouvons poser quelques questions aux ministres une ou deux fois par an et cela s'arrête là dans la plupart des cas.

● (2042)

L'affaire est que nous sommes là pour veiller au Trésor public. Nous sommes tous les gardiens du Trésor public, pas seulement le gouvernement, le cabinet, le ministre des Finances (M. Chrétien) ou le président du Conseil du Trésor. Nous avons tous des responsabilités envers nos électeurs et nous devons veiller à ce que leur argent ne soit pas gaspillé. C'est ce que tout Canadien intelligent fait lorsqu'il achète de la nourriture, des meubles ou des vêtements—il veut en avoir pour son argent. Pourtant, faute de contrôle sur notre économie nous ne savons pas si nous en avons pour notre argent.

Pour revenir à mon point de départ de ce soir, je pense que, même si nous avons affaire à une énorme bureaucratie, nous devrions mettre dans la tête des mandarins et de tous leurs subordonnés ce qu'est l'argent du contribuable qu'ils dépensent et qu'ils devraient faire aussi attention à la manière dont ils le dépensent que s'il s'agissait de leur propre argent. C'est ainsi que cela devrait se passer. L'argent des contribuables nous est confié en fiducie. Il ne nous appartient pas; nous n'avons donc pas le droit de le gaspiller en tant que parlementaires ou ministres.

Je n'ai pas l'intention de parler encore bien longtemps, monsieur l'Orateur, mais il est un point que j'aimerais aborder et que j'ai d'ailleurs déjà abordé dans un autre débat; c'est le problème du comité des comptes publics. Il ne fait pas de